

# DOCUMENT PRÉALABLE D'ACCEPTATION DE MATÉRIAUX INERTES



N° de la déclaration préalable  
(rempli par ANCYCLA)

**PRODUCTEUR  
DU DÉCHET**

Nom et coordonnées de l'entreprise :

Nom et coordonnées du responsable du chantier :

## CHANTIER (origine des matériaux)

Adresse du chantier :

Type de chantier :

Chantier bâtiment

Chantier non-bâtiment

## TYPES DE MATÉRIAUX

Seuls sont autorisés  
les matériaux inertes.  
Sont notamment interdits :  
les plastiques, les bois,  
les matériaux putrescibles,  
le plâtre, l'amiante, les papiers,  
les cartons, les métaux,  
les hydrocarbures, etc...

Déblais, terres, cailloux  
17 05 04 -20 02 02\*

Tuiles et céramiques  
17 01 03\*

Enrobés  
17 03 02\*

Matériaux issus de carrières  
01 03 06- 01 04 08- 01 04 09\*

Briques  
17 01 02\*

Bétons  
17 01 01\*

Mélanges de bétons, briques  
17 01 07\*

\* Codes  
déchet  
selon  
article R541-8  
du code  
de l'environnement

## DOCUMENTS JOINTS

Des analyses complémentaires peuvent être demandées  
en cas de doute sur le caractère inerte des matériaux.

Étude de sol, étude environnementale  
Analyse inerte, HAP et amiante pour les enrobés

OUI  NON

Quantité estimée en tonne :

Cadence envisagée en tonne/jour :

### ENTREPRISE :

Date et signature du représentant de l'entreprise :

### TRANSPORTEUR :

Nom et coordonnées si différent :

Date et signature du transporteur :

**Merci de retourner le document dûment rempli,  
daté et signé avant la première livraison d'un chantier avec les documents joints.**